

# Règlement de rédaction de l'Opto-MAG

Afin de favoriser la formation continue des membres et la valorisation des travaux en optométrie, le présent règlement encadre la rédaction et la soumission des articles destinés à l'Opto-MAG, publication officielle de l'AOR.

## Article 1 – Éligibilité à la publication

Tout membre de l'AOR peut rédiger un article pour l'Opto-MAG, dans le cadre de sa formation continue. La publication d'un article permet également d'obtenir des points *SwissOptom*.

Le responsable éditorial ainsi que la commission de relecture sont libres de refuser un article si celui-ci :

- Ne respecte pas le règlement.
- N'est pas assez travaillé, pas professionnel.

De plus, un article peut être refusé temporairement si :

- Les corrections ne sont pas finies pour la date de rendu prévu, dans ce cas l'article peut être publié dans un prochain Opto-MAG.
- L'Opto-MAG a assez de contenu, ou un contenu similaire, dans ce cas l'article sera mis en attente pour un prochain Opto-MAG.

## Article 2 – Choix du thème

Le thème de l'article doit obligatoirement être en lien avec l'optométrie. Pour participer à l'Opto-MAG, le sujet doit être soumis et validé par le responsable éditorial.

## Article 3 – Contenu de l'article

### **1. Conditions générales**

Les articles rédigés dans le cadre de la publication annuelle doivent :

- Être rédigés dans l'année précédant la parution de l'Opto-MAG.
- Constituer une première publication (article inédit).
- Être validés par le responsable éditorial et la commission de relecture interne à l'AOR.

## **2. Structure de rédaction**

Chaque article doit respecter une structure claire, incluant systématiquement un paragraphe de résumé en début de texte. Selon le type d'article, la rédaction devra suivre l'un des schémas suivants :

a) Présentation de cas clinique :

- Introduction
- Patients et méthodes
- Résultats
- Discussion
- Références

b) Article sur une pathologie :

- Introduction
- Épidémiologie
- Physiopathologie et étiologie
- Manifestations cliniques
- Complications oculaires
- Traitement oculaire
- Références

c) Article sur un thème général :

- Introduction
- Méthodes
- Résultats
- Discussion
- Références

## **Article 4 – Mise en page**

La mise en page finale des articles est assurée par un graphiste professionnel. Cependant, la version soumise doit respecter les consignes suivantes :

- Police : Arial, taille 12 pt, interligne simple.
- Marges : 2,5 cm de chaque côté (haut, bas, droite, gauche).
- Longueur : Maximum 3 pages de texte, et maximum 5 en tout avec les figures et les tableaux.

- Légendes : Chaque figure ou tableau doit comporter une légende claire, numérotée, placée en dessous.

## Article 5 – Format des fichiers

- Les articles doivent être transmis au format .docx.
- Les figures doivent être envoyés séparément, dans leur version originale, sans retouches ni recadrage, afin de permettre leur traitement graphique par le graphiste.

## Article 6 – Références bibliographiques

Les articles doivent obligatoirement comporter des références bibliographiques rédigées selon le format APA (le style APA consiste à indiquer les sources utilisées de manière standardisée afin de permettre au lecteur de retrouver facilement les documents cités).

### 1. Dans le texte

La source est généralement mentionnée entre parenthèses avec le nom de l'auteur et l'année de publication. Exemple : (Dupont, 2020).

### 2. Dans la bibliographie

Dans la bibliographie finale, chaque référence doit contenir les informations principales du document, généralement dans l'ordre suivant : Auteur. (Année). Titre du document. Source / Revue / Éditeur.

- Exemple pour un article :  
Dupont, J. (2020). Titre de l'article. *Nom de la revue*, 12(3), 45-60.
- Exemple pour un livre :  
Martin, L. (2018). *Titre du livre*. Paris : Éditions Exemple.

### 3. Outils de gestion des références

- Zotero est un logiciel gratuit de gestion de références qui permet de collecter des sources et de générer automatiquement des citations et une bibliographie au format APA dans Word, LibreOffice ou Google Docs.
- Scribbr propose un générateur de citations APA en ligne : on peut entrer une URL, un DOI, un ISBN ou un titre et l'outil crée automatiquement la référence correctement formatée.

Même avec ces outils, il est recommandé de vérifier les références générées, car certaines informations importées peuvent être incomplètes ou incorrectes.

## Article 7 – Obtention des crédits SwissOptom

Selon l'annexe 1 "Guide pour l'attribution de crédits pour la formation continue" du SwissOptom-Réglementation 2025, il est possible d'obtenir 4 SOP par 2000 caractères (2000 caractères font environ une page), mais maximum 10 SOP par publication. La date qui fait foi est celle de la publication. Si l'article est réalisé par plusieurs auteurs, chaque auteur reçoit les points.

## Article 8 – Corrections par les relecteurs

Le rôle du relecteur est de noter toutes les corrections à effectuer par l'auteur, à savoir :

- Contrôler que le règlement soit respecté : structure, référencement, nombre de pages, etc.
- Vérifier que la rédaction soit professionnelle : vocabulaire professionnel, grammaire, orthographe, etc.
- Vérifier la pertinence du sujet : vérifier que l'article soit professionnel, pertinent, basé sur des différents articles scientifiques.

Une fois les auteurs mis en contact avec les relecteurs, le responsable éditorial fixe une date de rendu final environ 2 mois plus tard. Durant cette période, les auteurs apportent les corrections demandées par les relecteurs, jusqu'à ce que le relecteur valide la version finale (ou pas, si l'article n'est pas publiable dans les délais demandés).

## Article 9 – Autres publications

Le journal contient principalement des articles scientifiques, mais toute autre proposition de contenu est la bienvenue (conditions à définir en fonction du projet).

## Article 10 – Remerciement des participants

Les participants au journal (auteurs des articles scientifique et relecteurs) ont une année de cotisation offerte.